



La section européenne ou de langue orientale (SELO) : un vrai bénéfice dans la scolarité au lycée



La richesse d'enseignements culturels et linguistiques

La SELO permet de suivre une formation d'excellence. On y acquiert une ouverture interculturelle et un renforcement de sa maîtrise des langues étrangères.

La SELO peut être suivie dans la LVA ou LVB et prévoit des enseignements spécifiques suivis dans la langue de la section (DNL) :

- Dans la langue de la section (un horaire renforcé) ;
- Dans une discipline non linguistique choisie parmi ses enseignements non linguistiques communs ou de spécialités (1 heure minimum par semaine).

La plus-value d'une mention sur le diplôme du baccalauréat



Être inscrit en SELO offre la possibilité de bénéficier d'une mention SELO sur le diplôme du baccalauréat. Cette mention SELO est valorisée dans la poursuite d'études.

Une évaluation au plus près de l'élève qui prend en compte les progrès accomplis

Dans tous les cas, même sans mention SELO ou sans mention DNL, on peut toujours obtenir son baccalauréat.

De plus, la note obtenue à l'évaluation spécifique compte dans la moyenne du troisième trimestre de terminale dans la langue vivante de la section. L'enseignant peut même choisir de lui affecter un coefficient un peu élevé pour qu'elle soit mise en valeur par rapport aux autres notes. Elle contribue ainsi à rapporter des points pour le baccalauréat.

Trois conditions pour obtenir la mention SELO

1

Avoir suivi en première et en terminale les enseignements :

- discipline non linguistique,
- un enseignement linguistique renforcé dans la langue de la section.

2

Obtenir au moins 12 de moyenne annuelle en terminale dans la langue vivante de la section linguistique.

Si on n'atteint pas une moyenne annuelle de 12 en langue vivante, on n'obtient pas la mention SELO mais on peut quand même obtenir la mention DNL sur le diplôme du baccalauréat.

3

Obtenir au moins 10/20 à une évaluation spécifique, comprenant pour :

- **20 %** une note de scolarité de SELO (attribuée par les professeurs de langue et de DNL, au vu de l'ensemble des résultats de première et de terminale).
- **80 %** une note obtenue lors d'un oral organisé dans l'établissement en fin de terminale.